

*Parlement Européen*  
*Le Président*

BRUXELLES

304285 07.VI.1999

Mme Magda AELVOET  
Présidente du Groupe des Verts  
au Parlement européen

LEO 08 G 205

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre lettre du 31 mai 1999 dans laquelle vous souhaitez savoir quelles sont les actions menées et quelles sont les initiatives que je compte prendre à l'occasion du sommet de Cologne sur le Statut des députés du Parlement européen.

C'est pour moi un grand plaisir de vous informer que le 7 mai 1999, j'ai adressé à M. Fischer, président en exercice du Conseil de l'Union européenne, une lettre lui annonçant l'intention de reprendre dès que possible les conversations avec le Conseil, de manière que la décision prévue à l'article 190, 5 du traité CE puisse être adoptée au plus vite.

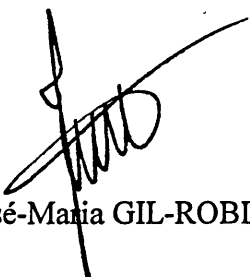
Le 12 mai, j'ai rencontré les représentants de la présidence allemande (MM. von Kyaw et Maldacker), à qui j'ai expliqué qu'à sa session plénière du 5 mai 1999, le Parlement n'avait pu adopter le texte soumis par le Conseil, dès lors qu'il portait atteinte à plusieurs principes fondamentaux: le principe de l'égalité fiscale entre tous les députés, qui peut souffrir des exceptions provisoires mais jamais définitives, ou encore, l'intangibilité des droits acquis par les députés en matière de retraite au titre de leurs activités à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement. À la même réunion, j'ai appris que les positions défendues par les États membres au Conseil n'avaient pas changé et que, pour l'instant, il était impossible de progresser dans la négociation.

Par ailleurs, lors de ma récente visite officielle en Suède, du 26 au 28 mai, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le chef du gouvernement, M. Göran Persson, qui a souligné la nécessité de soumettre les parlementaires européens élus en Suède à un impôt national complémentaire qui viendrait s'ajouter à l'impôt communautaire.

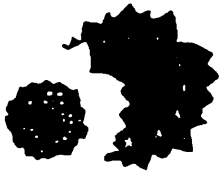
Dans cet ordre d'idées, on pourrait envisager, comme je l'ai suggéré à M. Persson, de garantir à chaque député une rétribution nette uniforme qui serait financée sur le budget communautaire, quitte à ce que chaque État membre souhaitant appliquer un prélèvement supplémentaire prenne l'engagement de verser aux parlementaires qui en sont ressortissants un montant propre à compenser la différence entre l'impôt national et l'impôt communautaire.

Enfin, je voudrais vous signaler que, dans l'intervention que je dois prononcer devant le Conseil européen de Cologne, le 3 juin, je répéterai que l'adoption d'un statut unique pour les députés du Parlement européen est essentielle, à l'heure où l'on veut accroître l'efficacité et la transparence de l'institution.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



José-Maria GIL-ROBLES



**The Greens  
in the European Parliament**

**BRUXELLES**

**304189 01.VI.1999**

**M. José María GIL ROBLES GIL DELGADO  
Président du Parlement européen**

Bruxelles, le 31 mai 1999

Monsieur le Président,

La dernière réunion de la Conférence des Présidents en mai dernier à Strasbourg vous a clairement donné mandat, en coordination avec le groupe de contact, de poursuivre les négociations avec le Conseil sur le statut des membres.

L'objectif que nous nous étions fixé en tant que Parlement était de procéder au plus vite et saisir l'occasion que représente l'ouverture de la Présidence allemande sur la question.

Je souhaiterais dès lors savoir quelles actions vous avez menées dans ce sens au cours du mois écoulé et quelles initiatives vous comptez prendre à l'occasion du sommet de Cologne.

Je tiens à réaffirmer le soutien de mon groupe à toute action qui puisse contribuer à l'existence d'un statut unique à compter de la nouvelle législature sans devoir souffrir davantage de retard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Magda AELVOET  
Présidente du Groupe des Verts  
au Parlement européen**

01 Ana

Rue Wiertz · 1047 Brussels · Belgium · Tel.: +32-2-2843045 · Fax: +32-2-2307837  
Palais de l'Europe · 67000 Strasbourg · France · Tel.: +33-3-88175880 · Fax: 333-3-88241196

[www.europarl.eu.int/greens](http://www.europarl.eu.int/greens)